

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** SONAX Produit de nettoyage industriel et de montage**Code du produit:** 04843000**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Secteur d'utilisation**

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)**Emploi de la substance / de la préparation**

Nettoyant

Détergent industriel

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur/fournisseur:**

SONAX GmbH

Münchener Straße 75

D-86633 Neuburg (Donau)

Tel.: ++49 (0)8431/53-0

Service chargé des renseignements:

Sécurité des Produits

E-mail: erp@sonax.de

Téléphone: + 49 (0) 8431 53 217

1.4 Numéro d'appel d'urgence: numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

| | | |
|-------------------|-----------|--|
| Aérosol 1 | H222-H229 | Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. |
| Skin Irrit. 2 | H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| Eye Irrit. 2 | H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| STOT SE 3 | H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| Aquatic Chronic 2 | H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS02



GHS07



GHS09

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, < 5% n-hexane
propane-2-ol**Mentions de danger**

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Nom du produit: SONAX Produit de nettoyage industriel et de montage

(suite de la page 1)

| | |
|----------------|--|
| P211 | Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. |
| P251 | Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. |
| P261 | Éviter de respirer les aérosols. |
| P271 | Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. |
| P280 | Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux. |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P410+P412 | Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. |
| P501 | Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. |

Indications complémentaires:

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges****Description:** Préparation à base de gaz comprimé et de solvant**Composants dangereux:**

| | | |
|--|--|-----------|
| Numéro CE: 921-024-6 Reg.nr.: 01-2119475514-35-xxxx | Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 5% n-hexane ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336 | 50 - <75% |
| CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Reg.nr.: 01-2119457558-25-xxxx | propane-2-ol ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 | 15 - <20% |
| CAS: 110-82-7 EINECS: 203-806-2 Reg.nr.: 01-2119463273-41-xxxx | cyclohexane ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; ⚠ Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336 | 5 - <10% |
| CAS: 124-38-9 EINECS: 204-696-9 | dioxyde de carbone ⚠ Press. Gas R, H281 | 3 - <5% |
| CAS: 110-54-3 EINECS: 203-777-6 Reg.nr.: 01-2119480412-44-xxxx | n-hexane ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Repr. 2, H361f; STOT RE 2, H373; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336 | 1 - <3% |

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

| | |
|----------------------------|------|
| hydrocarbures aliphatiques | ≥30% |
|----------------------------|------|

Indications complémentaires:

toute entrée dans la colonne EC- commençant par le nombre "9" est un numéro de liste provisoire délivré par l'ECHA dans l'attente de la publication d'un numéro d'inventaire CE officiel pour la substance. Voir en rubrique 15 pour une information complémentaire quant au numéro CAS pour la substance.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Mélange d'hydrocarbures :

Teneur en benzène : <0,1%

n-Hexane is a part of the hydrocarbon mixture.

Cyclohexane is a part of the hydrocarbon mixture.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Remarques générales:**

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Enlever les vêtements sales

(suite page 3)

Nom du produit: SONAX Produit de nettoyage industriel et de montage

(suite de la page 2)

Après inhalation:

Veiller à l'apport d'air frais.

En cas d'irritation des voies respiratoires, de sensations de vertige, de nausée ou de perte de conscience, appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau:

Laver les zones cutanées contaminées avec de l'eau et un produit nettoyant doux.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Migraine

Vertiges

Nausées

Fatigue

Irritation de la peau

Irritation des yeux

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement selon l'appréciation de l'état du patient par le médecin. Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

Mousse

Dioxyde de carbone

Poudre d'extinction

Brouillard d'eau

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone (CO₂)**5.3 Conseils aux pompiers****Équipement spécial de sécurité:**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Veiller à une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

(suite page 4)

Nom du produit: SONAX Produit de nettoyage industriel et de montage

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

Préventions des incendies et des explosions:



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Réceptif sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Lors du traitement, des composants légèrement volatils et inflammables peuvent se dégager.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Température de stockage recommandée: 20 °C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

VME (France) Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

CAS: 110-82-7 cyclohexane

VME (France) Valeur momentanée: 1300 mg/m³, 375 ppm
Valeur à long terme: 700 mg/m³, 200 ppm (11)

IOELV (EU) Valeur à long terme: 700 mg/m³, 200 ppm

CAS: 124-38-9 dioxyde de carbone

VME (France) Valeur à long terme: 9000 mg/m³, 5000 ppm

IOELV (EU) Valeur à long terme: 9000 mg/m³, 5000 ppm

CAS: 110-54-3 n-hexane

VME (France) Valeur à long terme: 72 mg/m³, 20 ppm
R2

IOELV (EU) Valeur à long terme: 72 mg/m³, 20 ppm

Informations relatives à la réglementation VME (France): ED 984, 07.2012

DNEL

Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 5% n-hexane

Oral DNEL 699 mg/kg bw/day (consumer) (chronic exposition / systemic effects)

Dermique DNEL 699 mg/kg bw/day (consumer) (chronic exposition / systemi effects)

773 mg/kg bw/day (worker) (chronic exposition / systemic effects)

(suite page 5)

Nom du produit: SONAX Produit de nettoyage industriel et de montage

(suite de la page 4)

| | | |
|----------------------------------|------|---|
| Inhalatoire | DNEL | 608 mg/m ³ (consumer) (chronic exposition / systemic effects) 2035 mg/m ³ (worker) (chronic exposition / systemic effects) |
| CAS: 67-63-0 propane-2-ol | | |
| Oral | DNEL | 26 mg/kg (consumer) (chronic effects (1d)) |
| Dermique | DNEL | 319 mg/kg (consumer) (chronic effects (1d)) 888 mg/kg (worker) (chronic effects (1d)) |
| Inhalatoire | DNEL | 89 mg/m ³ (consumer) (chronic effects) 500 mg/m ³ (worker) (chronic effects) |
| PNEC | | |
| CAS: 67-63-0 propane-2-ol | | |
| PNEC | | 140,9 mg/l (sporadic release) 2251 mg/l (STP) 140,9 mg/l (water (fresh water)) 140,9 mg/l (water (sea water)) |
| PNEC | | 28 mg/kg (gro) 552 mg/kg (sediment) |

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Dispositifs techniques de commande appropriés.**

Veillez à une bonne ventilation pouvant être obtenue par une aspiration locale ou l'évacuation générale de l'air vicié. Si cela ne suffit pas à maintenir le poste de travail en-dessous des valeurs limites d'exposition, il faut porter une protection respiratoire appropriée.

Équipement de protection individuel:**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire:

En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition au poste de travail :

La protection respiratoire suivante est recommandée :

Filtre respiratoire pour gaz et vapeurs organiques (type A)

Couleur d'identification : Brun

[DIN EN 14387]

Protection des mains: Gants de protection**Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm

[EN 374]

Temps de pénétration du matériau des gants Valeur pour la perméabilité: taux 6 (≥ 480 min)

Protection des yeux:

Lunettes de protection

[EN 166]

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales****Aspect:**

| | |
|------------------------|-----------------|
| Forme: | Aérosol |
| Couleur: | Incolore |
| Odeur: | Caractéristique |
| Seuil olfactif: | Non déterminé. |

valeur du pH: Non applicable.

(suite page 6)

Nom du produit: SONAX Produit de nettoyage industriel et de montage

(suite de la page 5)

| | |
|---|--|
| Changement d'état | |
| Point de fusion/point de congélation: | Non déterminé. |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | 60 - 120 °C (Données sur le principe actif) |
| Point d'éclair | < -5 °C (Données sur le principe actif) |
| Inflammabilité (solide, gaz): | Non applicable. |
| Température de décomposition: | Non déterminé. |
| Température d'auto-inflammabilité: | Non déterminé. |
| Propriétés explosives: | Non déterminé. |
| Limites d'explosion: | |
| Inférieure: | 2 Vol% (propane-2-ol) 0,6 Vol.% (Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 5% n-hexane) |
| Supérieure: | 12 Vol% (propane-2-ol) 8,0 Vol.% (Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 5% n-hexane) |
| Pression de vapeur: | Non déterminé. |
| Densité à 20 °C: | 0,72 - 0,74 g/cm ³ (Données sur le principe actif) |
| Densité relative | Non déterminé. |
| Densité de vapeur: | Non déterminé. |
| Taux d'évaporation: | Non applicable. |
| Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: | Pas ou peu miscible |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau: | Non déterminé. |
| Viscosité: | |
| Temps d'écoulement à 20 °C | 10 - 15 s (DIN EN ISO 2431/4mm) (Données sur le principe actif) |
| Cinématique: | < 20,5 mm ² /s (Daten Wirkstoff) |
| 9.2 Autres informations | Pas d'autres informations importantes disponibles. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Aucune réaction dangereuse connue.

10.2 Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Dégagement de gaz/vapeurs légèrement inflammables.

10.4 Conditions à éviter

Réceptacle sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

L'augmentation de la pression induit un risque d'éclatement.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

10.5 Matières incompatibles:

les agents oxydants forts

acides forts

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de résultats toxicologiques concernant ce mélange.

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Nom du produit: SONAX Produit de nettoyage industriel et de montage

(suite de la page 6)

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 5% n-hexane

| | | |
|-------------|-----------|------------------------------|
| Oral | LD50 | >5000 mg/kg (rat) (OECD 401) |
| Dermique | LD50 | >2000 mg/kg (rat) (OECD 402) |
| Inhalatoire | LC50 / 4h | >20 mg/l (rat) (OECD 403) |

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

| | | |
|-------------|------------|---------------------------|
| Oral | LD50 | 5840 mg/kg (rat) |
| Dermique | LD50 | 13900 mg/kg (lapin) |
| Inhalatoire | LC50 / 6 h | >25 mg/l (rat) (OECD 403) |

CAS: 110-82-7 cyclohexane

| | | |
|-------------|-----------|--------------------------------|
| Oral | LD50 | >5000 mg/kg (lapin) |
| Dermique | LD50 | > 2000 mg/kg (lapin) |
| Inhalatoire | LC50 / 4h | >32880 mg/m ³ (rat) |

CAS: 110-54-3 n-hexane

| | | |
|-------------|---------|--------------------|
| Oral | LD50 | 3200 mg/kg (rat) |
| Dermique | LD50 | 3350 mg/kg (lapin) |
| Inhalatoire | LC50/4d | 172 mg/l (rat) |

Effet primaire d'irritation:
Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis (méthode conventionnelle).

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Contient: n-hexane!

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis (méthode conventionnelle).

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Le produit est considéré comme étant nocif pour les organismes aquatiques. Il peut avoir des effets nocifs à long terme dans des milieux aquatiques.

Toxicité aquatique:
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 5% n-hexane

| | |
|------------|--|
| LL50 / 96h | 11,4 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203) |
| EL50 / 48h | 3 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202) |
| EL50 / 72h | 30 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201) |
| LOEC | 0,32 mg/l (Daphnia magna) (21d) |

(suite page 8)

Date d'impression : 17.07.2018

Numéro de version 1.00

Révision: 04.01.2017

Nom du produit: SONAX Produit de nettoyage industriel et de montage

(suite de la page 7)

NOELR 72 h | 3 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

NOEC / 21 d | 0,17 mg/l (Daphnia magna)

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

LC50 / 96h | 9640 mg/l (Pimephales promelas)

LC50 / 24h | 9714 mg/l (daphnia)

EC50 | >100 mg/l (bacteria)

EC50 / 72h | >100 mg/l (al)

CAS: 110-82-7 cyclohexane

LC50 / 96h | 4,53 mg/l (Pimephales promelas)

EC50 / 48h | 2,4 mg/l (Daphnia magna)

EC50 / 72h | 3,4 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

CAS: 110-54-3 n-hexane

LL50 / 96h | 12,51 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

EL50 / 48h | 21,85 mg/l (Daphnia magna)

12.2 Persistance et dégradabilité**Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, < 5% n-hexane**

Biodegradation | 81 % (28d)

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Biodegradation | 53 %

CAS: 110-54-3 n-hexane

Biodegradation | 83 % (10d (ECHA))

12.3 Potentiel de bioaccumulation**CAS: 110-82-7 cyclohexane**

log Kow | 3,44 log Kow (pH: 7, 25 °C)

CAS: 110-54-3 n-hexane

log Kow | 4 log Kow (pH: 7, 20 °C)

12.4 Mobilité dans le sol

Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, < 5% n-hexane:

Fortement volatil, va se répartir rapidement dans l'air.

Autres indications écologiques:**Indications générales:** Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Déchets dangereux selon l'ordonnance relative à la classification des déchets

Recommandation:

Les déchets doivent être éliminés selon les directives locales émanant des autorités compétentes en la matière.

Catalogue européen des déchets

Elimination/ produit + Elimination / emballage non nettoyé

15 01 10* | emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**
ADR, IMDG, IATA

UN1950

(suite page 9)

FR

Nom du produit: SONAX Produit de nettoyage industriel et de montage

(suite de la page 8)

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

| | |
|-------------|-----------------------|
| ADR | 1950 AÉROSOLS |
| IMDG | AEROSOLS |
| IATA | AEROSOLS, inflammable |

14.3 Classe(s) de danger pour le transport**ADR**

| | |
|------------------|-----------|
| Classe | 2 5F Gaz. |
| Étiquette | 2.1 |

IMDG, IATA

| | |
|--------------|-----|
| Class | 2.1 |
| Label | 2.1 |

14.4 Groupe d'emballage**ADR, IMDG, IATA** néant**14.5 Dangers pour l'environnement:****Marine Pollutant:** Oui
non applicable en raison de la taille d'emballage =<5l**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**voir points 6 -8
Attention: Gaz.**Indications complémentaires de transport:****ADR**

| | |
|---------------------------------------|----|
| Quantités limitées (LQ) | 1L |
| Catégorie de transport | 2 |
| Code de restriction en tunnels | D |

"Règlement type" de l'ONU: UN 1950 AÉROSOLS, 2.1**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

La/les substance(s) suivantes dans ce produit a/ont une identification par numéro CAS soit dans des pays non concernés par le règlement REACH soit dans des réglementations non encore mises à jour pour prendre en compte la nouvelle convention d'appellation des solvants hydrocarbonés.

Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 5% n-hexane: CAS 64742-49-0

Prescriptions nationales:**Indications sur les restrictions de travail:**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 10)

Nom du produit: SONAX Produit de nettoyage industriel et de montage

(suite de la page 9)

Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H281 Contient un gaz réfrigéré; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

NOEL = No Observed Effect Level

NOEC = No Observed Effect Concentration

LC = letal Concentration

EC50 = half maximal effective concentration

log POW = Octanol / water partition coefficient

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

ATE: acute toxicity estimate

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

IOELV = indicative occupational exposure limit values

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas R: Gaz sous pression – Gaz liquéfié réfrigéré

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2